Troisième Année. — Numéro 163 | CINQ CENTIMES | Dimanche 13 Juin 1897

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desrumeaux, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

M. Faure en Russie

M. Félix Faure ira en Russie, c'est une affaire entendue, bien que ni le Conseil des ministres, ni le Parlement n'aient été saisis officiellement de la question. Les partisans du régime parlementaire ont, en effet, un tel mépris du parlementarisme qu'ils trouvent très naturel qu'un président de la République tranche une question de ce genre *proprio motu*, et seulement par voie de négociations directes entre le ministre des affaires étrangères et l'ambassade russe, sans que le Parlement en soit autrement informé que par le *Figaro* ou le *Gaulois*, organes attitrés de la réaction monarchique.

M. Félix Faure, qui fut tanneur et est resté tannant ne veut pas en être pour ses frais d'étude de la langue russe. Il tient absolument, ne fût-ce que pour rehausser le prestige de la corporation des cuirs, à éblouir les souverains russes par ses connaissances philologiques et à y aller, au dessert, de son toast en dialecte moscovite.

Et puis, quelle joie pour la ville du Havre quand elle apprendra que le plus illustre de ses corroyeurs, devenu par la grâce des intrigues réactionnaires, président de la République française, s'est assis à la table de l'empereur de toutes les Russies !

Certes, nous reconnaissons qu'une politesse en vaut une autre. Le tzar est venu en France et nous trouvons très naturel que le Président de la République française lui rende sa visite.

Nous ne sommes donc pas opposés, en principe, au voyage de M. Félix Faure à Saint Pétersbourg.

Mais que nous dit-on ? Que l'ambassade russe verrait d'un mauvais œil que les présidents du Sénat et du Palais-Bourbon accompagnassent M. Félix Faure ?

Ce sont les journaux de l'Elysée qui nous apprennent cette nouvelle. Il faut donc les croire.

Si l'information est exacte, qu'en faudrait-il conclure, sinon que l'ambassade russe, qui a déjà réglé les détails de la réception du tzar en France, prétend s'appuyer sur ce précédent pour imposer au chef de l'Etat français un cérémonial qui ôte tout caractère officiel à sa visite à Saint-Pétersbourg ?

Nous ne pouvons admettre que M. Félix Faure soit reçu, en Russie, à titre purement privé. En venant en France, le tzar a rendu visite non pas à M. Félix Faure, en particulier, mais bien au président de la République française. Celui-ci en rendant au tzar sa visite, n'a pas le droit d'oublier le caractère de sa fonction.

Puisque M. Félix Faure est le président d'une république parlementaire, il est évident que les présidents des deux Chambres : MM. Brisson et Loubet, devront être à ses côtés, quand il sera reçu au palais impérial par Nicolas II.

S'il en était autrement, c'est que l'empereur de Russie serait déterminé à ne voir en Félix Faure et malgré notre Constitution qu'une manière de souverain et que M. Félix Faure lui-même se prêterait à cette équivoque.

On dit qu'on va reconstruire les Tuileries pour y loger M. Félix Faure.

Il ne faudrait pas cependant, et malgré nos sympathies pour la Russie, que la Monarchie, jadis réintégrée en France dans les fourgons de l'étranger, fût restaurée chez nous dans la personne de M. Félix Faure, sur un simple mot d'ordre venu de Saint-Pétersbourg.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTÉRIEUR

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AGRICULTURE

Paris, 11 juin.

La sous-commission du Conseil supérieur de l'agriculture s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Viger ; elle a discuté la question du warrant et a admis le principe du warrant agricole au domicile du cultivateur. Elle a fixé la liste des produits à l'aide desquels le warrant pourrait être créé, c'est-à-dire les céréales, les légumes secs, les matières textiles, animales ou végétales, les graines oléagineuses, les vins, cidres, eaux-de vie d'origines diverses.

La sous-commission s'est prononcée contre l'application du warrantage au bétail, aux bêtes de somme et aux récoltes sur pied. Elle se réunira de nouveau vendredi prochain.

NOS MINISTRES A LA MESSE

Paris, 11 juin.

Le ministère ne fait rien pour être agréable aux cléricaux, c'est convenu. Il se garde scrupuleusement de se mêler à des cérémonies religieuses, c'est encore convenu.

Et son seulement, c'est convenu, mais c'est prouvé. Exemple :

Hier était célébré à l'église de Saint-Germain-des-Prés un service funèbre à la mémoire du duc d'Aumale. On y remarquait M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères.

D'un autre côté, une messe organisée par le Souvenir français avait lieu à Notre-Dame.

S'étaient fait représenter : le président de la République, les ministres de la guerre, de la marine, des colonies, du commerce, de l'agriculture, des travaux publics.

Comme il n'y avait que ces deux messes à sensation dans la journée, on n'a pas signalé la présence des ministres ou de leurs représentants dans d'autres églises de Paris.

LA LIGNE POLITIQUE DU PAPE

Paris, 11 juin.

Une dépêche de Rome nous annonce que l'*Osservatore romano* publie une note précisant les instructions du pape à ses fidèles de France relativement à la ligne de conduite politique qu'ils doivent préférer.

Cette ligne politique est bien simple et bien claire : aucune préférence pour la forme républicaine ou la forme monarchique ; choisir entre les deux, c'est-à-dire le combat pour le triomphe de l'Eglise, autrement dit du cléricalisme.

Eh mais, n'est-ce pas la politique du cabinet Meline que le pape a préconisée là !

L'AFFAIRE ARTON ET LE PANAMA

Paris, 11 juin.

L'*Intransigeant* prétend que de nouvelles demandes de poursuites vont avoir lieu à propos de l'affaire Arton.

M. Le Poittevin aurait, dit-il, complété certains dossiers insuffisants et serait sur le point de les déposer entre les mains de la justice, afin de demander des poursuites contre plusieurs membres du Parlement.

Il est certain, dit de son côté la *Libre Parole* que M. Le Poittevin a fait d'intéressantes découvertes, mais nous croyons que les nouvelles demandes en autorisation de poursuites sont au moins prématurées.

LA GRÈVE DES MINEURS DE LA GRAND'COMBE

La Grand'Combe, 11 juin.

A la réunion quotidienne, le citoyen Rouquette fait connaître la situation financière qui accuse un total de 5,654 francs. Il annonce ensuite que le Conseil syndical a décidé que le Comité de secours fonctionne jusqu'à nouvel ordre à partir de ce jour. Enfin, le président donne lecture d'un télégramme du citoyen Rouquette qui rend compte de son entrevue avec le citoyen Doumergue, député du Gard.

La séance est levée aux cris de : Vive le syndicat ! Vive la grève !

INONDATIONS EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Thiaucourt, 11 juin.

L'avant-dernière nuit, le rupt de Mad a subi une crue extraordinaire, telle qu'on n'en a peut-être jamais vue à pareille époque. Le plus singulier, c'est qu'il n'était pas tombé une goutte d'eau dans tout le canton.

La crue vient paraît-il, d'une trombe d'eau qui s'est abattue sur Bouconville, près de l'étang d'où sort le rupt de Mad, et qui a causé des ravages considérables.

Dans toutes la vallée, l'inondation a fait des dégâts importants. Les prairies étaient entièrement envahies, et l'eau, en se retirant, les a laissées couvertes d'un limon qui rendra la fenaison très difficile.

GRÈVE DES SARDINIERS DE LORIENT

Lorient, 11 juin.

Une grève vient d'éclater parmi les pêcheurs de sardines de la côte de Lorient.

Ils se plaignent de la modicité du prix d'achat offert par les usiniers.

Hier, à Port-Louis, les pêcheurs ont été obligés de céder leur poisson à 80 centimes le millier ils déclarent ne pas pouvoir continuer à travailler à ce prix.

La grève va probablement s'étendre.

ÉTRANGER

NATIONALISATION des CHEMINS de FER SUISSES

Berne, 11 juin.

Les délégués socialistes et des groupes d'extrême gauche, au nombre de 91, réunis à Lucerne, ont adopté, au sujet du rachat des chemins de fer, la proposition Curti.

Cette proposition tend à ce que les membres du Conseil des chemins de fer soient élus par le peuple, que le personnel des chemins de fer y soit représenté et que le conseil d'administration soit élu par le Conseil des chemins de fer.

En outre, la nomination des directeurs sera enlevée au Conseil fédéral et attribuée au Conseil d'administration.

TRAIN DYNAMITÉ A CUBA

New-York, 11 juin

On annonce de la Havane que les insurgés ont dynamité un train militaire, à douze milles de cette ville. Il y a eu plus de cent morts ou blessés.

UNE MÈRE QUI TUE SES ENFANTS

Winterthur (Suisse), 11 juin.

Un terrible drame s'est produit à Kuemberg, près de Thurbenthal. La femme du garde-forestier Schmid a tué, à coups de hache, trois de ses enfants dont l'aîné avait cinq ans.

Une autre enfant de quatre ans a été grièvement blessé. La femme Schmid s'est ensuite pendue dans le grenier à foin. Elle a laissé une lettre déclarant qu'elle a été poussée à cet acte de désespoir par sa mauvaise situation de famille.

LE CONFLIT ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE

Londres, 11 juin.

Une dépêche de Constantinople au *Daily News* dit que la conférence d'hier n'a fait que constater les divergences de vues des ambassadeurs français et britannique d'un côté, russe et allemand de l'autre.

On met en doute les résultats de ces négociations. Si ces négociations échouent, on tentera de réunir un congrès des délégués spéciaux nommés par chaque puissance.

D'un autre côté, une dépêche de Paris assure que l'Allemagne est d'accord avec les autres puissances sur la nécessité de l'évacuation de la Thessalie.

1,200 OUVRIERS SUR LE PAVÉ A CHARLEROI

Charleroi, 11 juin.

La verrerie de M. Eugène Baudaux vient d'être fermée. Un avis placardé sur les murs de l'établissement et portant la signature de M. Baudaux, informait le personnel que, par suite de circonstances fortuites, on était obligé de fermer l'usine sans payer les salaires dus. Ces salaires sont évalués à 70,000 fr.

On craint des troubles.

TRAHISON

Ce qui s'agite à cette heure, dans la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque, c'est l'avenir même de la France, la condition essentielle de sa vitalité dans ce que celle-ci a de plus fragile aux jours périlleux où la destinée d'un pays chancelle.

Notre génération a oublié bien des choses ; mais l'oubli le plus funeste est celui des conditions dans lesquelles la France fut vaincue en 1870-71. Les artisans de la défaite ayant eu seuls la parole dès 1871, ont faussé l'histoire de cette époque elles témoins du temps, ou bien ne se rappellent plus ou bien dénaturent systématiquement les faits.

J'appartiens par mon âge à la génération qui a suivi la mutilation de la France. J'avais 15 ans en 1870. Mais, par les miens, je me suis intéressé, malgré mon jeune âge, aux péripéties tragiques de cette époque et je me souviens des affres et des angoisses du parti républicain de ce temps-là.

Ayant à faire face à la catastrophe la plus terrible qui se soit jamais abattue sur une nation, l'ennemi le plus redoutable pour la défense n'était pas dans les rangs de l'armée envahissante, il était au sein même du pays, dans les partisans du régime déchu, dans l'armée compacte du parti conservateur, surpris d'abord par les déroutes foudroyantes des troupes impériales et qui s'étant remis ensuite de son émotion, avait retrouvé toute son énergie et toute sa volonté contre les usurpateurs de l'autorité publique.

Oui, en 1870, après le 4 Septembre, tout ce qui tenait par quelque racine au régime déchu faisait ostensiblement des vœux pour la conclusion hâtive de la paix et la soumission de la France aux exigences du vainqueur qui ne pouvait manquer d'imposer à ce pays le rétablissement de l'ordre. Car le parti républicain, c'était le désordre et l'anarchie déchaînés, c'était l'illégalité triomphante, la révolution en permanence, la porte ouverte aux appétits malsains de ceux d'en bas.

Chaque jour qui s'écoulait, sans que la paix fut conclue, apparaissait à ces hommes, qui s'appelaient le parti des « honnêtes gens », comme un pas décisif de plus fait dans la voie de la République et du désordre et leur irritation croissait avec les efforts désespérés de la défense nationale, toute tentative de vaincre les exaspérait. Ils en arrivaient, dans leur affolement conservateur, à désirer ardemment la victoire de la Prusse et à considérer comme un malheur public tout avantage remporté par nos armes.

Ces Prussiens de l'intérieur, qu'on a vu faire toujours cause commune avec l'invasion quand un gouvernement populaire préside à notre défense, ont été les agents les plus actifs de la victoire allemande. Sans eux, la France aurait vaincu.

On en a la sensation quand on lit les souvenirs de Guillaume Ier, publiés par les intimes de son entourage. La guerre de 1870 se partage en deux périodes : avant et après le 4 Septembre.

Avant, ce fut une débâcle sans précédent dans l'histoire militaire d'aucun pays. Notre armée active fut balayée par les armées allemandes et une déroute tumultueuse qui amena l'ennemi au cœur du pays, sans que celui-ci eût pour ainsi dire le temps de se remettre.

Après cette dispersion de nos forces vives, on pouvait croire tout fini, la France achevée. C'est alors que tout recommence et que la France se lève. Le roi de Prusse en montre une stupéfaction profonde dans sa correspondance. Il croyait la guerre terminée, elle commençait sous l'impulsion de Gambetta et du gouvernement de la République. Elle se poursuivit près de cinq mois durant, avec un acharnement dont les allemands ne revenaient point, mais les armées improvisées n'avaient ni souliers, ni vivres, ni fusils. Il fallait tout recréer et l'argent manquait. L'argent ! le nerf de la guerre, instrument sans lequel les énergies les plus viriles sont impuissantes.

Il y avait de l'argent, cependant, dans les caisses de la Banque, du métal et des billets en abondance. Aux premiers revers, M. Magne, ministre des finances, prévoyant les nécessités ultérieures, avait autorisé la Banque à émettre 800 millions de billets pour faire face aux besoins du Trésor. Ces billets dont le crédit se soutenait, parce qu'ils portaient la signature de la France, la Banque les eût donnés à l'Empire. Elle les refusa au gouvernement de la République parce que les financiers qui étaient — et qui sont encore — à la tête de cet établissement national voyaient dans le gouvernement républicain une abomination anarchique, parce que cet argent eût permis à Gambetta de prendre l'offensive et que tous les vœux des financiers étant pour le rétablissement de l'ordre et de la paix, la continuation de la guerre était l'ajournement des affaires et des emprunts.

Nos armées étaient donc dénuées de tout, de vivres, d'armes, de munitions et pour mettre quelques milliers d'hommes sur pied, il fallait que la délégation à Tours et à Bordeaux improvisât tous les jours quelque miracle patriotique.

La France ne fut pas vaincue par la Confédération germanique, mais livrée à elle, par la trahison de ses classes dirigeantes et conservatrices. Nos armées furent décimées, moins par les balles de l'ennemi que par le froid et les privations. Et telle était la férocité de l'égoïsme des fauteurs de nos désastres qu'ils s'en vantaient en 1871 devant l'enquête instituée sur les actes du 4 Septembre. Car l'assemblée de Versailles imputait à crime au gouvernement de la Défense nationale d'avoir organisé cette défense.

Voilà l'histoire vraie, la cause réelle des malheurs de l'année terrible.

En 1897, on renouvelle le privilège du monopole du crédit à ceux qui ont précipité notre ruine, qui ont affamé nos armées et le gouvernement, la Commission, les membres de la majorité, approuvant, glorifiant la conduite de la Banque en 1870-71, se refusent à insérer dans les clauses du contrat aucune clause de garantie pour les besoins monétaires du pays en cas d'invasion.

Si la Chambre approuve le contrat qui nous est présenté, en livrant notre circulation monétaire aux traîtres de 1870, c'est la France qu'elle livrera à ceux qui la monnayèrent et la saignèrent. Le vote du privilège, en ces circonstances, constituera une trahison.

Gustave ROUANET,
Député de la Seine.

Congrès International
DES MINEURS

(De notre correspondant particulier)

Quatrième journée

Minimum de salaire (suite). — Réglementation de la production. — Un patron d'Ecosse qui tyrannise les syndicats. — Vote à ce sujet. — Caisse de retraites des mineurs.

SÉANCE DU MATIN

Londres, 10 juin.

La séance est ouverte à dix heures du matin, sous la présidence du citoyen ABRAHAM, député du Durham, ayant comme vice-présidents, les citoyens CAVROT, député belge, et Jonn MUHLENBACD, délégué allemand.

Le citoyen MAROILLE, délégué belge, parle tout d'abord longuement sur la question du minimum de salaire.

Le citoyen BROWN, délégué écossais, réfute avec éloquence le discours réactionnaire prononcé la veille par le délégué Young contre le minimum de salaire et conclut comme les citoyens Maroille, Lamendin et Moller, en faveur du minimum de salaire.

Après une discussion animée, le vote a lieu. La France, la Belgique et l'Allemagne se prononcent pour le minimum de salaire ainsi que la Fédération Nationale des Mineurs du Sud et du Centre de l'Angleterre, soit en tout 957,000 *pour*. Les mineurs du Northumberland et du pays de Galles votent *contre*, soit 226,000 *contre*.

Règlementation de la production

Le citoyen CALVIGNAC a la parole au nom de la France. Il déclare que la question de la réglementation de la production est plus ou moins urgente. Pour la France, la mesure est absolument nécessaire. L'exportation de très peu de charbon en Belgique est une exception. En fait, 10 millions de tonnes sont importées en France, d'Angleterre principalement.

Si les travailleurs français ne pouvaient obtenir une certaine réglementation de la production, *ils seraient obligés* de demander des tarifs de protection.

Il rappelle que dans l'interpellation, au sujet de la Grand'Combe, le ministre des travaux publics, M. Turrel, s'est servi de cet argument de l'importation anglaise, contre les syndicats.

Au fond, dit le citoyen Calvignac en terminant, le socialialisme seul pourra résoudre la question.

Un ordre du jour flétrissant la conduite des patrons et particulièrement les sieurs Colm et Dunlop d'Hamilton (Ecosse) qui persécutent honteusement les syndicats, est voté par acclamations, et la séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le citoyen LAMENDIN déclare que si l'on ne veut pas reprendre la question de la réglementation sous la forme Levy, rejetée au Congrès de Paris, on peut la reprendre autrement. En France la production, n'étant pas suffisante, il n'est pas possible de parler de la réglementer.

Il déclare, au nom de la solidarité internationale, que c'est dans les pays où la production est supérieure aux besoins qu'il faut demander la réglementation. Les effets de la surabondance de la production sont désastreux. C'est ainsi qu'à la Grand-Combe, près de 1000 ouvriers viennent d'être chassés de la mine, à cause de la production excessive de l'étranger. Les syndicats anglais, supérieurement organisés, devraient prendre l'initiative de ce mouvement.

Le citoyen CALLEWERT, député belge, croit, lui aussi, comme le citoyen Lamendin, que les travailleurs anglais doivent envisager la question de la réglementation de la production. Le chômage le plus rigoureux, la diminution des salaires sont le résultat de la surproduction du charbon.

Il laisse entrevoir aux Anglais que la terrible concurrence du Japon les menace à brève échéance et les Japonais travaillent pour quelques sous par jour.

Le citoyen GLANTIER, délégué belge, dit qu'il faut mettre un terme à la production désordonnée et énorme qui est la règle dans le régime capitaliste. Il sait bien que le seul remède complet est la solution socialiste, la socialisation de tous les moyens de production et d'échange. En attendant cette solution n'est-il pas possible d'obtenir quelques essais de réglementation, dans la société actuelle, en tant que palliatifs ? Pour lui, il croit la chose possible.

Le citoyen BRAUN, délégué du pays de Galles, dit qu'en principe il est opposé à la surproduction, mais quel est le moyen pratique de s'y opposer ? Le chômage des ouvriers pendant un jour, une semaine ou un mois n'est pas la solution. On a proposé de nommer un comité de contrôle qui, d'après les moyennes établies sur tous les marchés du monde, déciderait ce que chaque puits doit produire. Mais il voudrait aller plus loin et limiter la production de tous les mineurs.

Le citoyen MOLLER, député allemand, déclare qu'il ne peut accepter l'idée d'une entente avec les propriétaires de la mine. C'est contraire à la base même du syndicat et de tout le mouvement ouvrier.

Il montre le côté trop strictement professionnel des projets qu'on a soutenus. Il y a dans le monde d'autres travailleurs que nous, d'autres ouvriers que les mineurs. [illegible] travailleurs est l'objet le plus important que nous devons poursuivre. Il croit que les ouvriers doivent agir eux-mêmes contre la sur-production sans s'entendre avec les patrons.

Le citoyen MAROILLE, délégué belge, parle en faveur de la règlementation de la production. Il demande qu'on se mette au moins d'accord sur la nomination d'un comité pour étudier la question.

Le vote est ensuite pris. L'Allemagne, l'Angleterre, (sauf l'Union du Northumberland), la France, la Belgique votent *pour* le principe de la réglementation soit 1,035,000 *pour* ; l'Union des Mineurs du Northumberland vote *contre*, soit 110,000 *contre*.

Le principe de la caisse des retraites pour les mineurs est voté à l'unanimité.

Çà & Là

LE JUBILÉ DE LA REINE

Le 22 juin, la Hangleterre va être en fête.

On y célébrera, en montrant ses dents dans un rire joyeux, le jubilé de la reine.

Mais il y a un pays, à côté de la Hangleterre, qui ne se joindra pas à la gaieté générale, car il est trop malheureux pour cela.

Ce pays n'est pas l'Ecosse, car elle n'est pas malheureuse, bien que les plaids d'Ecosse soient aussi célèbres que les *idem* d'Egypte.

C'est l'Irlande, la triste Irlande, que dans sa fameuse géographie l'illustre Elisée Reclus, sous le vain prétexte qu'elle se nomme aussi la Verte Erin représente comme n'étant habitée que par des « vertérinaires. »

Etrange erreur d'un grand homme !

Mais passons, sans plus insister.

Il est certain que le long règne de Victoria n'a pas été celui du bonheur et de la prospérité pour les Irlandais.

J'ai sous les yeux le manifeste que les républicains d'Irlande viennent de lancer pour protester contre le jubilé et j'y trouve ce passage :

« Dans ce glorieux règne, l'Irlande a vu 1,225,000 de ses enfants périr par la famine, pendant que le produit du sol et le fruit de son labeur étaient dévorés par une aristocratie inhumaine, appuyée sur les baïonnettes d'une armée d'assassins mercenaires à la solde de la « *meilleures des Reines.* »

» Sous ce règne, on a vu 3,668,000 personnes évincées, c'est-à-dire un nombre plus considérable que toute la population de la Suisse, jetées hors de leurs foyers, privées d'abris, et l'émigration forcée de 4,186,000 de ses enfants, c'est-à-dire plus que la population totale de la Grèce.

» Actuellement, 78 0/0 des travailleurs irlandais reçoivent moins d'une livre, par semaine, de salaire. Les rues de nos villes sont remplies par des foules affamées de « sans-travail » ; les bestiaux pâturent sur les fermes non cultivées, autour des ruines des *homes* abandonnés. Nos ports sont envahis par nos compatriotes qui émigrent et les *work-houses* sont remplis d'indigents. »

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que le tableau n'est pas chargé.

On comprend, après cela, pourquoi les Irlandais ne jubilent pas à l'idée du jubilé de la reine de la Hangleterre.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 11 juin.

Peu d'animation dans les couloirs. La Chambre discutera aujourd'hui la loi du cadenas.

La commission des douanes a décidé de repousser tous les amendements à la loi du cadenas.

Elle a ensuite poursuivi l'examen de la proposition de M. Graux, relative aux tissus de soie pure.

La Banque de France

M. Georges Berry vient de déposer, un projet de renouvellement du privilège de la Banque de France, un article additionnel ainsi conçu :

« A partir de la promulgation de la loi, les trésoriers-payeurs généraux seront supprimés dans tous les chefs-lieux de départements où la Banque de France possède une succursale. Dans les autres départements, les trésoriers seront supprimés aussitôt qu'une succursale de la Banque y aura été créée.

« Dans les départements privés de trésorerie générale, la Banque de France assurera gratuitement le service de caissier de l'Etat, sous le contrôle du directeur des contributions directes qui sera chargé de la centralisation des écritures de la recette et de la dépense, du contrôle et du visa des dépenses de l'Etat et du département. »

Taxe sur les vélocipèdes

M. Paulin Méry et plusieurs autres députés viennent de présenter un amendement au projet de budget pour 1898, tendant à réduire la taxe sur les vélocipèdes à 5 francs pour les machines simples et à 10 francs pour les machines multiples, « sans adjonction des droits supplémentaires », mais à doubler les droits de douane sur « les machines et les pièces détachées venant de l'étranger ».

Les Domaines de l'Etat

M. Edouard Lockroy va déposer un amendement au budget de 1898 tendant à l'aliénation, jusqu'à concurrence de deux cent soixante millions des terrains et propriétés de l'Etat inutilisés.

M. Lockroy estime que la valeur totale [illegible] millions et demi et, suivant lui, on pourrait très facilement en aliéner une grande partie.

Le produit de cette aliénation serait consacré à la défense navale et à la réfection de notre artillerie.

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson, président.

La séance est ouverte à 2 h. 15.

RÉTABLISSEMENT DES TOURS

La Chambre prend en considération une proposition tendant à la protection de la mère et de l'enfant nouveau-né et au rétablissement des tours.

LES ENFANTS MARTYRS

La Chambre adopte la proposition de MM. Henry Cochin, Goujon, Odilon Barrot et Barry tendant à la répression des violences et cruautés commises envers les enfants, et à la modification des articles [illegible] et suivants du code pénal concernant le même sujet.

LA LOI DU CADENAS

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur : 1° le projet autorisant le gouvernement à rendre provisoirement applicables, par décrets, les dispositions des projets de loi portant relèvement des droits de douane, dès que ces projets auront été déposés ; 2° la proposition de M. Castelin relative au rétablissement de l'article 1er de la loi du 29 floréal, an X et de l'article 34, titre V, de la loi du 17 décembre 1814 (importation et exportation des céréales).

M. Renault Morlière donne lecture de son rapport sur la loi du Cadenas.

L'orateur dit que cette mesure protègera l'agriculture contre la spéculation. Il insiste sur la nécessité de voter la loi.

M. Gruet combat cette loi ; le fait même qu'on la propose démontre l'impuissance dans laquelle on se trouve de diriger les phénomènes économiques. Le cadenas entraînerait la ruine de maintes industries.

M. Castelin répond que la loi du cadenas est surtout faite pour réprimer la fraude. La mesure proposée est régulière ; en la votant, on sauvegarde les intérêts généraux du pays.

M. Roux démontre que par la loi du cadenas on va faciliter encore la spéculation. Cette loi est une attaque contre le petit commerce et la petite propriété.

M. Balsan. — Vous avez raison !

M. Habert. — C'est une erreur !

M. Roux explique longuement ce qu'est le commerce des blés. Cette loi gênera le minoterie ; or, les cultivateurs ont besoin de la minoterie pour vivre. La loi du cadenas va bouleverser notre régime économique, va ruiner, dans un court délai, notre commerce extérieur et la marine marchande.

L'orateur estime que la loi du cadenas est très dangereuse. Le gouvernement prétend dégager sa responsabilité en faisant voter la loi par le Parlement. Une loi de cette nature ne peut être déposée qu'à la fin d'une séance, sinon on fait le jeu de la spéculation. Un ministre entrera donc dans cette salle, vers 6 h. 1/2, déposant un projet, demandera la discussion immédiate, obtiendra un vote par surprise. Est-ce ainsi qu'on associe le Parlement à la loi ?

Non, ce ministère fera un acte dictatorial. Si vous voulez appliquer le cadenas, appliquez-le par décret.

L'orateur, fatigué, demande à renvoyer la suite de son discours à vendredi (Assentiment et applaudissements).

La séance est levée à 6 heures.